

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 25 MAI 2011**

Étaient présents à l'assemblée ordinaire :

M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache
Mme Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
M. Alain Guindon, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Jacques Séguin, maire de Pointe-Calumet
M. Richard Lalonde, maire d'Oka
M. Denis Lavigne, maire de Saint-Placide

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Marc Lauzon, préfet et maire de Deux-Montagnes.

Mme Nicole Loiselle, directrice générale est présente.

Advenant 20h M. Marc Lauzon, préfet, déclare l'assemblée ouverte.

RÉSOLUTION 2011-075

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Denis Lavigne APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit accepté après y avoir retranché le point suivant :

« 9a) Mandat de positionnement stratégique dans le cadre du PMAD ».

**Ordre du jour
Assemblée du conseil
25 mai 2011**

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 avril 2011**
- 4. Période de question**
- 5. Administration générale**
 - a) Liste des comptes payables et déjà payés – MRC
 - b) Liste des comptes payables et déjà payés – Transport collectif / milieu rural
 - c) États des résultats pour la période se terminant au 30 avril
 - d) Correspondance (dépôt et suivi)
 - e) Adhésion à COBAMIL
 - f) Adhésion à Tourisme Laurentides
 - g) Vente des immeubles endettés (résultats)
 - h) Québec secours – patrouille de secourisme
 - i) Mandataire financier pour le Regroupement Québec en forme Deux-Montagnes (accord de principe)

6. Aménagement du territoire

a) *Analyse des règlements d'urbanisme*

Municipalité	Règlement	No.
Saint-Eustache	<i>Emprunt</i>	1796
	<i>Zonage</i>	1675-088
1. Saint-Joseph-du-Lac	<i>Zonage</i>	02-2011
	<i>Zonage</i>	03-2011

b) *Demande d'Oka – Remplacement du poste de pompage Olier*

c) *RCI-2005-01-09 (adoption du règlement)*

7. Développement économique

a) *Signature des protocoles d'entente avec la CRÉ Laurentides (PDZA, Forum des décideurs, ORH)*

8. Gestion des cours d'eau

9. Dossiers métropolitains

a) *Mandat de positionnement stratégique dans le cadre du PMAD*

10. Gestion des matières résiduelles

11. Culture et patrimoine

a) *Remplacement de Mme Anne Simard sur le comité de la Politique culturelle*

12. Schéma de couverture de risques

13. Transport collectif

a) *Élargissement de la desserte de l'Express d'Oka (*

b) *Nouvelle horaire*

c) *Installation des panneaux de signalisation*

14. Varia

a) *Proposition de calendrier des discussions d'ici le 23 juin 2011 (ZA, PMAD, Culture)*

15. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-076

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE TENUE LE 27 AVRIL 2011

Il est PROPOSÉ par Sonia Paulus APPUYÉ par Richard Lalonde et RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes tenue le 27 avril 2011 soit accepté tel que présenté et que la directrice générale soit autorisée à l'inscrire au livre des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Préfet déclare la période de questions ouverte.

N'ayant pas de question, le préfet déclare la période de questions close.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2011-077

COMPTES PAYÉS ET À PAYER - MRC

Il est PROPOSÉ par Sonia Paulus APPUYÉ par Alain Guindon et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la liste des comptes payables déposée au dossier du conseil soit acceptée et que la directrice générale soit autorisée à les payer;

QUE le conseil prend acte de la liste des comptes déjà payés, conformément à la résolution 2010-025, (les chèques numéros 1808 et 1975 à 2002 inclusivement ainsi que les paiements fait par internet) appartenant à la catégorie des dépenses incompressibles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-078

COMPTES PAYÉS ET À PAYER – TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL

Il est PROPOSÉ par Denis Lavigne APPUYÉ par Richard Lalonde et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la liste des comptes payables déposée au dossier du conseil soit acceptée et que la directrice générale soit autorisée à les payer.

QUE le conseil prend acte de la liste des comptes déjà payés, conformément à la résolution 2010-025, (les chèques numéros 2006 et 2007 et les paiements fait par internet) appartenant à la catégorie des dépenses incompressibles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS

La directrice générale dépose l'état des résultats pour la période se terminant au 30 avril 2011.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la correspondance reçue.

RÉSOLUTION 2011-079

ADHÉSION À COBAMIL

CONSIDÉRANT que COBAMIL, comme organisme de concertation du milieu, a le mandat de travailler à l'élaboration d'un plan directeur de l'eau pour le bassin versant de la rivière des Mille-Îles et que la MRC souhaite s'impliquer dans l'amélioration générale de la qualité de l'eau de ses ruisseaux et rivières;

Il est PROPOSÉ par Sonia Paulus APPUYÉ par Pierre Charron et RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC renouvelle son adhésion au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 et que la directrice générale soit autorisée à acquitter l'avis de cotisation annuelle de 300\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-080

ADHÉSION À TOURISME LAURENTIDES

Il est PROPOSÉ par Denis Lavigne APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC renouvelle son adhésion à Tourisme Laurentides pour l'année 2011-2012 et que la directrice générale soit autorisée à acquitter l'avis de cotisation de 687,61\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DES IMMEUBLES ENDETTÉS (RÉSULTATS)

Mme Loïselle présente le bilan de la vente des immeubles endettés qui a été tenue le 12 mai 2011.

RÉSOLUTION 2011-081

QUÉBEC SECOURS – PATROUILLE DE SECOURISME

CONSIDÉRANT le travail exceptionnel réalisé par les bénévoles de Québec Secours à l'intérieur du corridor cyclable « La vagabonde »;

Il est PROPOSÉ par Pierre Charron APPUYÉ par Denis Lavigne et RÉSOLU :

QUE la MRC encourage cette année encore les municipalités à verser une contribution volontaire de 100\$ à Québec Secours à titre de mesures compensatoires pour les frais encourus par l'organisme en matière de logistique et de soutien au fonctionnement de leur patrouille de secourisme.

QUE le conseil remercie tous les bénévoles de Québec Secours pour le travail accompli quotidiennement afin d'informer et de porter assistance en cas de besoin aux nombreux utilisateurs du corridor cyclable « La Vagabonde » entre Saint-Eustache et Saint-Placide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-082

MANDATAIRE FINANCIER POUR LE REGROUPEMENT QUÉBEC EN FORME DEUX-MONTAGNES (ACCORD DE PRINCIPE)

Il est PROPOSÉ par Marc Lauzon APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC accepte le principe d'agir à titre de mandataire financier pour et au nom du regroupement Québec en forme Deux-Montagnes auprès de l'organisme subventionnaire « Fonds Québec en forme » le tout conformément au guide administratif QEF 2010-2011 et la Convention à être conclue entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-083

AVIS D'OPPORTUNITÉ DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1796 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUSTACHE

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt no. 1796 de la municipalité de Saint-Eustache a fait l'objet d'une analyse d'opportunité tenant compte des objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes et des dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT la nature des travaux à réaliser :

- Travaux d'aménagement de bordures sur une partie de la rue Cousineau :
Coût de l'emprunt : 12 000 \$

En CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Sonia Paulus APPUYÉ par Denis Lavigne et RÉSOLU :

QUE les travaux projetés au règlement d'emprunt no. 1796 de la municipalité de Saint-Eustache sont jugés opportuns eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire conformément à l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-084

APPROBATION DU RÈGLEMENT 1675-088
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUSTACHE

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes portant le numéro 8-86 est en vigueur depuis le 13 octobre 1988;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eustache a transmis le règlement numéro 1675-088 modifiant le règlement de zonage no. 1675;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC doit dans les cent vingt (120) jours de la transmission du règlement, l'examiner et vérifier la conformité du règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1675-088 modifie le règlement de zonage de façon à :

- Agrandir la zone 8-H-15 au détriment de la zone 8-H-13.

En CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Sonia Paulus APPUYÉ par Denis Lavigne et RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 1675-088 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Eustache est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 1675-088.

QUE copies de cette résolution et du certificat de conformité soient transmises dans les plus brefs délais à la municipalité de Saint-Eustache.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-085

APPROBATION DU RÈGLEMENT 02-2011 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes portant le numéro 8-86 est en vigueur depuis le 13 octobre 1988;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a transmis le règlement numéro 02-2011 modifiant le règlement de zonage no. 4-91;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC doit dans les cent vingt (120) jours de la transmission du règlement, l'examiner et vérifier la conformité du règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 02-2011 modifie le règlement de zonage de façon à :

- Modifier les dispositions relatives à la longueur maximale d'un chemin privé desservant une résidence dans les zones agricoles.

En CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Sonia Paulus APPUYÉ par Denis Lavigne et RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 02-2011 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 02-2011.

QUE copies de cette résolution et du certificat de conformité soient transmises dans les plus brefs délais à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-086

APPROBATION DU RÈGLEMENT 03-2011 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes portant le numéro 8-86 est en vigueur depuis le 13 octobre 1988;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a transmis le règlement numéro 03-2011 modifiant le règlement de zonage no. 4-91;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC doit dans les cent vingt (120) jours de la transmission du règlement, l'examiner et vérifier la conformité du règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 03-2011 modifie le règlement de zonage de façon à :

- Agrandir la zone P-3 205 au détriment de la zone P-2 204;
- Préciser que les seuls usages autorisés dans la zone P-3 205 sont les suivants : institutions religieuses, édifices du culte, cimetières, bureaux municipaux, bibliothèque, parcs et terrains de jeux.

En CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Sonia Paulus APPUYÉ par Denis Lavigne et RÉSOLU :

QUE le règlement numéro 03-2011 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 03-2011.

QUE copies de cette résolution et du certificat de conformité soient transmises dans les plus brefs délais à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-087

DEMANDE D'OKA – REMPLACEMENT DU POSTE DE POMPAGE OLIER

CONSIDÉRANT la demande reçue de la municipalité d'Oka concernant le remplacement du poste de pompage ainsi que le bâtiment abritant les panneaux électriques lesquels sont devenus désuets;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par Mme Julie Levasseur, aménagiste;

Il est PROPOSÉ par Denis Lavigne APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU :

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents afférents à la présente demande puisque cette dernière est conforme aux dispositions du RCI-2005-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-088

RCI-2005-01-09 (ADOPTION DU RÈGLEMENT)

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a fait l'objet d'une étude détaillée par le comité consultatif agricole et a fait l'objet d'une recommandation favorable ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le règlement n° RCI-2005-01 afin de faciliter la cohabitation des activités à l'intérieur de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT que le règlement RCI-2005-01-09 remplace le règlement RCI-2005-01-08 lequel a fait l'objet d'un avis de désaveu du Ministre Laurent Lessard dans une correspondance datée du 21 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi un avis de motion a été dûment donné à la séance du conseil du 27 avril 2011 ;

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et par conséquent renoncent à sa lecture.

Le préfet mentionne l'objet du règlement et sa portée.

En CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par Denis Lavigne APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Deux-Montagnes adopte le règlement n° RCI-2005-01-09 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° RCI-2005-01 et transmet une copie dudit règlement à tous les organismes partenaires.

QUE copie de ce règlement soit aussi transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin d'obtenir un avis de la conformité dudit règlement aux orientations gouvernementales.

QUE copie certifiée de ce règlement soit insérée au livre officiel des règlements de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-089

SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LA CRÉ LAURENTIDES (PDZA, FORUM DES DÉCIDEURS, ORH)

Il est PROPOSÉ par Jacques Séguin APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU :

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet aux trois protocoles d'entente conclus avec la CRÉ Laurentides et portant sur les dossiers suivants :

- Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Deux-Montagnes;
- Rendez-vous des partenaires;
- Opportunité de créer un ORH sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-090

REMPLACEMENT DE MME ANNE SIMARD SUR LE COMITÉ DE LA POLITIQUE CULTURELLE

CONSIDÉRANT la lettre transmise par Mme Anne Simard comme représentante du secteur des métiers d'art nous informant de son incapacité à s'impliquer activement au sein du comité de la politique culturelle compte tenu de son horaire de temps chargé;

Il est PROPOSÉ par Denis Lavigne APPUYÉ par Sonia Paulus et RÉSOLU :

QUE Mme Deborah Glovers soit désignée comme représentante du secteur des métiers d'art au sein du comité de la politique culturelle de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-091

ÉLARGISSEMENT DE LA DESSERTE DE L'EXPRESS D'OKA

CONSIDÉRANT la hausse de l'achalandage sur l'Express d'Oka observée depuis le début de l'année 2011;

CONSIDÉRANT les propositions reçues de la part des citoyens de la Pointe-Aux-Anglais et de Saint-Placide afin de revoir et d'élargir la desserte de l'Express d'Oka;

Il est PROPOSÉ par Denis Lavigne APPUYÉ par Richard Lalonde et RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Deux-Montagnes entérine les nouveaux circuits de l'Express d'Oka déposés par le comité Aviseur et que ces derniers soient mis en fonction à compter du 20 juin prochain incluant un projet pilote d'une desserte à la pointe du soir au moyen d'une mini fourgonnette d'une capacité maximale de 6 passagers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-092

TRANSPORT COLLECTIF - NOUVEL HORAIRE

CONSIDÉRANT la hausse de l'achalandage sur l'Express d'Oka observée depuis le début de l'année 2011;

CONSIDÉRANT que la révision des circuits de l'Express d'Oka requiert une modification complète de l'horaire;

Il est PROPOSÉ par Denis Lavigne APPUYÉ par Richard Lalonde et RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Deux-Montagnes entérine le nouvel horaire de l'Express d'Oka déposé par le comité Aviseur et que ce dernier soit mis en fonction à compter du 20 juin prochain incluant un projet pilote d'une desserte à la pointe du soir au moyen d'une mini fourgonnette d'une capacité maximale de 6 passagers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-093

TRANSPORT COLLECTIF – INSTALLATION DES PANNEAUX DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT que la révision des circuits de l'Express d'Oka oblige la mise en place d'une nouvelle signalisation routière appropriée afin de marquer les points d'embarquement / débarquement;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que chaque municipalité serait responsable de l'installation desdits panneaux signalisation;

Il est PROPOSÉ par Denis Lavigne APPUYÉ par Richard Lalonde et RÉSOLU;

QUE le conseil de la MRC demande aux municipalités partenaires de l'Express d'Oka de procéder, d'ici le 17 juin prochain, au remplacement et/ou à l'installation de la nouvelle signalisation des points d'embarquement / débarquement sur les circuits de l'Express d'Oka le tout conformément aux directives émises par la MRC.

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder au remboursement des frais encourus par les municipalités partenaires sur présentation de factures détaillées pour lesdits travaux à partir du compte budgétaire 632520.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2011-094

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le contenu de l'ordre du jour étant épuisé et ADVENANT 20H45

Il est PROPOSÉ par Sonia Paulus APPUYÉ par Alain Guindon et RÉSOLU :

QUE la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Marc Lauzon
Préfet

Mme Nicole Loiselle
Directrice générale

Ce 25 mai 2011,

Je, soussignée Nicole Loiselle, directrice générale, certifie par la présente que la MRC de Deux-Montagnes dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2011-075 à 2011-094 lesquelles ont été adoptées à une assemblée du conseil tenue le 25 mai 2011.

Émis le 25 mai 2011 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Nicole Loiselle, directrice générale

ANNEXE 1 - COMPTES PAYABLES – MRC

MRC DE DEUX-MONTAGNES	
COMPTES PAYABLES AU 25 MAI 2011	
FOURNISSEURS	MONTANT
DÉPENSES RÉGULIÈRES MAI 2011	
Café Caetera - Achat café	55,00 \$
COBAMIL - Adhésion 2011/2012	300,00 \$
Désormiers Johanne - Remboursement frais de déplacement	10,40 \$
ESRI - Maintenance et entretien	1 705,14 \$
Francotyp-Postalia - Recharge timbreuse	9,69 \$
Gionet Carole - Remboursement frais de déplacement	9,60 \$
Groupe Cyr Inc. - Renouvellement police d'assurance	4 864,25 \$
Groupe JCL - Avis public Rapport du vérificateur	57,65 \$
Horizon Mutiressource Inc. - Gestion intégré des castors	1 256,04 \$
IGA Marché Hébert - Buffet	50,29 \$
Jalbert Isabelle - Remboursement frais déplacement	99,20 \$
Labrador - Achat eau	42,50 \$
Lapointe Anne-Marie - Remboursement frais de déplacement	555,27 \$
Lavallé, Binette, Brière, Ouellette CA - États financiers consolidés	9 968,34 \$
Linteau Julie - Remboursement frais de déplacement	64,27 \$
Marie et ses plats - Buffet	93,42 \$
Micro Extra - Achat ordinateur	1 695,20 \$
Publications CCH - Achat d'un document	93,45 \$
Publications du Québec - Achat copie gazette officielle	7,82 \$
Publications du Québec - Renouvellement manuel évaluation foncière	96,84 \$
Servi-Tek Inc. - Photocopies en date du 09-05-2011	313,95 \$
SopaNor Inc. - (Buro Plus) Achat fournitures de bureau	88,41 \$
Sous-total	21 436,73 \$
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES MAI 2011	
Bell Canada (système téléphonique) facture en date du 1er mai 2011	273,27 \$
SHQ - Honoraires Serge Pharand	2 985,34 \$
SHQ - Projet rénovation - Client: Sylvio Perrier/Construction S Sevigny	16 000,00 \$
Société d'Analyse Immobilière DM - Dossier évaluation	78 755,78 \$
Ville de Saint-Eustache - Ass. collective (Mai 2011)	1 631,98 \$
Sous-total	99 646,37 \$
Total des dépenses à payer	121 083,10 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS AU 25 MAI 2011	
Bell mobilité - cellulaire - facture en date du 28 avril 2011	132,73 \$
CARRA (RREM) - déduction Mai 2011	499,56 \$
Société de développement de St-Eustache - Loyer mai 2011	4 005,24 \$
Orologic Inc. - Location 8 licences (orotimesheet)	410,13 \$
Masse salariale des fonctionnaires et élus du 21 avril 2011	10 557,49 \$
Déductions à la source des fonctionnaires et élus du 21 avril 2011	5 465,01 \$
REER - Paies fonctionnaires du 21 avril 2011	854,35 \$
Frais bancaires pour transaction de la paie du 21 avril 2011	41,59 \$
Masse salariale des fonctionnaires et élus du 5 mai 2011	10 933,52 \$
Déductions à la source des fonctionnaires et élus du 5 mai 2011	5 673,46 \$
REER - Paies fonctionnaires du 5 mai 2011	861,12 \$
Frais bancaires pour transaction de la paie du 5 mai 2011	41,59 \$
Sous-total	39 475,79 \$
TOTAL DES DÉPENSES MAI 2011	160 558,89\$

ANNEXE 2 - COMPTES PAYABLES – TRANSPORT COLLECTIF

MRC DE DEUX-MONTAGNES TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL COMPTES PAYABLES AU 25 mai 2011	
FOURNISSEURS	MONTANT
DÉPENSES RÉGULIÈRES MAI 2011	
Autobus Deux-Montagnes - Service de transport avril 2011	9 462,15 \$
Loiselle Nicole - Remboursement frais de déplacement	22,40 \$
	9 484,55 \$